

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIA représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gérard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 002-391/13/CC

■ Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la requalification du boulevard Rabatau à Marseille (8ème arrondissement).

DIFRA 13/9685/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La mise en service du Tunnel Prado Sud, programmée en 2014, permettra de libérer le boulevard Rabatau du trafic de transit et offrira l'opportunité de revaloriser les espaces publics.

Au centre d'un secteur en pleine reconversion urbaine (Zone d'Aménagement Concerté du Rouet, Zone d'Aménagement Concerté de la Capelette...), à proximité de grands équipements publics (hôpitaux, parc Chanot, Stade Vélodrome...), et en liaison avec des infrastructures majeures pour le développement de Marseille (Autoroute A50, gare de bus du Prado, métro, Bus à Haut Niveau de Service Castellane-Luminy,...), la requalification du boulevard Rabatau est donc déterminante pour l'articulation des quartiers Sud et Est de Marseille avec la Ville, le Centre Ville et le Littoral.

La requalification vise un meilleur partage des espaces publics en faveur des modes doux, une amélioration du fonctionnement des transports en commun et une revalorisation de la qualité paysagère du site sans dégradation de la fluidité de la circulation. A cet effet, une piste cyclable bi-directionnelle sera créée du côté du Parc Chanot et les alignements d'arbres de haute tige seront renforcés.

Une autorisation de programme d'un montant de 10 000 000 euros TTC relative à la requalification du boulevard Rabatau a été votée par délibération VOI 001-152/12/CC du 13 février 2012 dans le cadre du budget 2012. Il convient dès lors de l'affecter pour engager les travaux du tronçon rond-point du Prado-Square Mélihan et ses voiries associées.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral en date du 7 Juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- La délibération VOI 001-152/12/CC du 13 février 2012.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'affecter l'autorisation de programme relative aux travaux de requalification du boulevard Rabatau à Marseille (8^{ème} arrondissement).

Après en avoir délibéré :

Décide

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Article 1 :

Est approuvée l'affectation d'une autorisation de programme, relative aux travaux de requalification du boulevard Rabatau à Marseille (8^{ème} arrondissement) pour un montant de 10 000 000 d'euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est autorisé à solliciter les participations financières, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, de la Ville de Marseille aux taux le plus élevé possible ainsi que tout autre partenaire financier éventuel pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Fonction 822 - Nature 2315 - Opération : 2012/00171 – Sous-Politique : C311.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2013 : 3 000 000 euros

Année 2014 : 4 000 000 euros

Année 2015 et suivantes : 3 000 000 euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI